



MODIFICATION #2

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)

Étude conceptuelle pour une mission sur la masse de neige au sol

Pour l'Agence spatiale canadienne (ASC)

**Date de clôture de la période de soumission :
Le 13 septembre 2016 à 14h00 (HAE)**

Transmettre les soumissions à:

Agence spatiale canadienne

BUREAU DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

Réception/Expédition (8H00 et 16h30)

Fermé entre 12H00 et 13H00

6767, route de l'Aéroport

Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Y9

Canada

À l'attention de: Isabelle Doray

Référence: Dossier ASC n°. 9F045-15-0359-2

Nota : Veuillez lire attentivement la présente demande pour plus de détails sur les exigences et les instructions relatives à la présentation des soumissions.



28 juillet 2016



Dans la PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, sous le paragraphe 2 Clauses et conditions uniformisées, ajouter la section 2.2 Conditions générales supplémentaires

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/0>

2.1. Conditions générales:

2035 (2016-04-04), besoins plus complexes de services

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2035/16>

2.2. Conditions générales supplémentaires :

4007 (2010-08-16), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/4/4007/3>

Le travail qui est demandé est un contrat de service pour une étude de concept non pas pour les activités de R & D. Cependant, dans certains cas très rares, la FIP peut être généré dans le cadre du contrat. En conséquence, la condition 4007 sera applicable.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES DE CETTE DDP DEMEURENT INCHANGÉES.